

# PASSAGE A L'ACTE SUICIDAIRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL : COMMENT FAIRE FACE ?

Plus de 40 000 personnes adoptent chaque année un comportement suicidaire en Belgique. Aucune communauté humaine n'en est malheureusement prémunie.



Ce type d'événement survient souvent brutalement, sans que l'on y soit préparé. Il provoque un climat émotionnel particulier et plonge l'entreprise dans un chaos organisationnel.

La direction est alors soumise à beaucoup de pressions, à de nombreuses attentes et, tout en étant sollicitée par tous (collaborateurs, collègues, hiérarchie, clients etc.), se doit de réagir rapidement et à bon escient.

L'impact d'une tentative de suicide ou d'un décès par suicide sur les travailleurs varie en intensité et en gravité : stress, état de crise, idées suicidaires voire même passages à l'acte. Pour contenir et accompagner au mieux les inévitables effets de tels événements, **il est important de penser anticipativement les mesures à prendre en dehors de tout contexte de crise.**

Ainsi, en cas de nécessité, les interventions adéquates pourront être posées afin de garantir un soutien à ceux qui en auront besoin et, simultanément, d'assurer la poursuite des activités pour l'ensemble de l'entreprise.

Si on compte pour chaque personne ayant un comportement suicidaire, un entourage de 10 personnes (proches et professionnels), cela fait au minimum 400 000 personnes en

Belgique directement confrontées à la question du suicide chaque année.

**L'encadrement de ce moment de crise permettra de prévenir des phénomènes de reproduction du geste** et s'inscrit donc dans une pratique de prévention !

Afin de vous soutenir dans ces démarches, le Centre de Prévention du Suicide se met à votre disposition pour la mise en place d'un protocole d'intervention spécifique.

DÉSARROI  
ÉTAT DE CRISE CONFUSION  
INCOMPRÉHENSION  
SOLITUDE HONTE  
RUMEURS TRISTESSE  
DÉNI MORT RÉVOLTE  
JUGEMENT SECRET  
COLÈRE OBLIGATIONS  
RECHERCHE VIOLENCE  
D'UN COUPABLE FRUSTRATION  
SOUFFRANCE LIMITES  
AMIS ONDE DE CHOC  
IMPUISSANCE  
STRESS ACCUSATION  
RESPONSABILITÉS  
IMPUISSANCE

Centre de  
Prévention  
du Suicide



[www.preventionsuicide.be](http://www.preventionsuicide.be)

# QUI FAIT QUOI, QUAND ET COMMENT ?

Une concertation dans vos locaux entre la direction, les personnes ressources (Ressources Humaines, syndicats, services infirmiers, personnes de confiance, ...) et le Centre de Prévention du Suicide, favorisera la mise en place d'un protocole adapté à votre entreprise et à ses spécificités.



## MÉTHODOLOGIE

### OUVRIR LA RÉFLEXION SUR DES MOYENS FAVORISANT LA PRÉVENTION .....

- ▶ **échanges** sur les questions de suicide, sur certaines idées reçues, ...

### METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE D'INTERVENTION ADAPTÉ .....

#### EN TENANT COMPTE :

- ▶ **des spécificités propres à votre entreprise :**  
Activité ? Taille ?
- ▶ **des spécificités de la situation :**  
Que s'est-il passé ? Quel est le degré d'urgence ? Qui est concerné ?
- ▶ **des ressources internes et externes :**  
Quelles sont-elles ? Qui peut agir ? Comment ?
- ▶ **de la temporalité :**  
L'immédiat ? Le moyen terme ? Le long terme ?
- ▶ **de l'individuel et du collectif :**  
Quelles actions ?

#### EN BALISANT LES PISTES D' ACTIONS

##### EN CE QUI CONCERNE :

- ▶ **l'information reçue :**  
La vérifier ? Par qui ? Comment ?
- ▶ **l'annonce :**  
À qui annoncer ? Que dire ? Comment ?  
Quand ? Par qui ? Sous quelle forme ?
- ▶ **les différents publics :**  
Conseil d'administration ? Personnel ?  
Clients ? Fournisseurs ? Médias ?
- ▶ **les ressources :**  
Qui contacter ? Quand ? Comment ?

#### ▶ **l'organisation :**

Concertations ? Réunions ? Avec qui ? Ou ?  
Quand ?

#### ▶ **les actions de soutien à mettre en place :**

Soutien individuel ? En petits groupes ?  
Lieux de parole ? Relais vers des professionnels extérieurs ?

#### ▶ **la réintégration dans l'entreprise en cas de tentative de suicide :**

La préparer avec le travailleur ? Avec les collègues ? Avec la hiérarchie ? Comment ?

#### ▶ **les rituels en cas de décès :**

Les funérailles : qui y participe ? Qui donne les informations et les autorisations ? Que préparer ? Hommages ? Témoignages ?  
Un rituel de l'entreprise : Quoi ? Par qui et avec qui ? Quand ?

### CRÉER DES OUTILS CONCRETS .....

- ▶ **Protocole schématique des étapes à suivre.**
- ▶ **Répertoire et numéros de contact des personnes et associations ressources internes et externes.**
- ▶ **Modèles de courriers d'annonce à ajuster à la situation.**

Centre de  
Prévention  
du Suicide



Info et RDV au 02 650 08 69  
cps@preventionsuicide.be  
[www.preventionsuicide.be](http://www.preventionsuicide.be)